

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

## **Bibliographie**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 23 (1882), p. 307-308

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1882\\_\\_23\\_\\_307\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1882__23__307_0)

© Société de statistique de Paris, 1882, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

V.

**BIBLIOGRAPHIE.**

**LE MINISTÈRE DES FINANCES, SON FONCTIONNEMENT,  
SUIVI D'UNE ÉTUDE SUR L'ORGANISATION GÉNÉRALE DES AUTRES MINISTÈRES (1),**

**Par M. J. JOSAT.**

L'ouvrage de M. Josat n'est pas un ouvrage de statistique, mais cela ne l'empêchera pas de rendre service aux statisticiens. Comme nous le disait naguère notre vice-président, « la statistique est une science d'État », et c'est aux administrations publiques qu'elle est obligée de demander son pain quotidien. Or ce n'est pas toujours chose facile que de trouver son chemin dans un ministère et, le ministère des

---

(1) Chez Berger-Levrault et C<sup>ie</sup>, 5, rue des Beaux-Arts (Paris). Un volume in-8°.

finances, qui est celui où les tenants et aboutissants sont le plus nombreux, est aussi, par la même raison, celui où l'on a le plus de chances de s'égarer.

De ce labyrinthe qui a le fisc pour Minotaure, M. Josat s'est fait l'Ariane. Il ne se borne pas à tracer le plan de l'édifice, à en décrire les distributions intérieures, à en analyser minutieusement la construction et l'architecture : il pénètre, dès le début, et nous fait pénétrer avec lui jusque dans les fondations, parfois un peu obscures, de ce vaste monument. Ce n'est pas la partie la moins intéressante de l'ouvrage que ce préambule où l'auteur résume brièvement le système financier de la France (budget des recettes, budget des dépenses, dette publique, etc....) et lui donne pour couronnement la Cour des comptes. Cette étude préliminaire forme le livre I<sup>er</sup> de l'ouvrage.

Le livre II comprend deux parties savoir : l'*Administration centrale* proprement dite du ministère, avec les services divers qui la composent, et les *Régies financières* ou *Directions générales*. Dans la première partie (*Administration centrale*), l'auteur suit pas à pas l'organisation et le fonctionnement de la direction générale de la comptabilité publique, de la direction de la dette inscrite, de la direction du mouvement général des fonds, de la direction du contentieux et de l'inspection générale, de la statistique et de l'ordonnancement, de la caisse centrale du Trésor public, du service du payeur central de la dette publique, du service du contrôle central, du sous-secrétariat d'État et enfin de la direction du cabinet, du personnel et du matériel. Chaque direction et chacun des bureaux qui la composent est l'objet d'un examen méthodique, de ses attributions respectives et de son mode d'action. De nombreuses divisions permettent à celui qui n'a pas le temps de tout lire d'aller droit aux détails de service qui l'intéressent et de recueillir promptement les renseignements qui peuvent lui être nécessaires en vue d'une démarche à entreprendre, d'une affaire particulière à suivre. La seconde partie du livre II (*Régies financières* ou *Directions générales*) passe en revue la direction générale des contributions directes ; la direction générale de l'enregistrement, des domaines et du timbre ; la direction générale des contributions indirectes ; la direction générale des douanes ; la direction générale des manufactures de l'État ; la direction générale des monnaies et médailles.

Le livre III est réservé à l'organisation générale et aux attributions des dix autres ministères. L'auteur a suivi, avec moins de développements, la même méthode que pour les deux premiers livres : tout y est clair, net, précis, facile à saisir, plus facile encore à retenir. Il est à peine nécessaire d'ajouter que M. Josat, sous-chef de bureau de statistique du ministère des finances, n'a pas épargné les chiffres dans son travail et que tous ceux qu'il y a introduits peuvent être acceptés avec confiance.

Souhaitons, en terminant cette trop rapide analyse, que dans une prochaine édition, l'auteur puisse avoir un chapitre spécial à consacrer à l'organisation de cette *Commission centrale de statistique* dont notre Société, invoquant l'exemple de tant de pays étrangers, cherche, en ce moment même, à provoquer la création.

A. DE FOVILLE.